



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Watermael-Boitsfort
Service de l'Urbanisme
Madame Marie-Noëlle Stassart
Echevine
Place Antoine Gilson, 1
B - 1170 BRUXELLES

Bruxelles, le 23/12/2022

N/Réf. : **WMB20300_701_PU**
Gest. : **BDG/ACN**
Corr: **Patricia de Clippele**
NOVA : **17/XFD/1854404**

WATERMAEL_BOITSFORT. Avenue de Geai, 7
(= Partiellement en ZP de la Cités-jardins Logis et Floréal)
PERMIS D'URBANISME : transformer l'habitation et
construire une piscine (construction de lucarnes, bowwindow
et auvent, remplacement des châssis)

Avis de la CRMS

Madame l'Echevine,

En réponse à votre courrier du 24/11/2022, reçu le 28/11/2022, nous vous communiquons *l'avis* formulé par notre Assemblée en sa séance du 14/12/2022.

L'immeuble concerné par la demande se situe partiellement dans la zone de protection des Cités-Jardins du « Logis-Floréal », classées comme ensemble.



Contexte patrimonial (©Brugis), vues avant et arrière de la maison sise avenue du Geai, 7 (extr. du dossier de demande)

CONTEXTE ET DEMANDE

La demande concerne la transformation et le réaménagement de cette villa de style cottage avec des modifications de volume, ainsi que la construction d'une piscine et le réaménagement des abords de la maison.

Plus précisément, le projet se décline de la manière suivante :

- en façade avant : ajout de lucarnes, transformation de baies, remplacement des châssis (en bois, de ton vert et blanc pour les petits bois), création d'un portillon d'accès dans le mur de clôture et d'un auvent au-dessus de la porte d'entrée,
- en façade arrière : transformation du pignon, ajout de balcons et de terrasses, modification de la verrière centrale en *family room* d'allure plus contemporaine avec des châssis en aluminium thermolaqué, modification des deux lucarnes en une dans le versant arrière, dégagement du soubassement, nivellement du jardin et construction d'une piscine.

1/2



Elévations projetées : façades avant et arrière (extr. du dossier de demande)

AVIS

La CRMS n'émet pas de remarque sur le projet, celui-ci étant sans incidence patrimoniale sur les cités-jardins du Logis-Floréal.

Veillez agréer, Madame l'Echevine, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : acnoel@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; acoppieters@urban.brussels ; kbogaerts@urban.brussels ; ahanson@urban.brussels ; ivandeneynde@wb1170.brussels ; urbanisme1170@wb1170.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels